



LES SOUS-TRAITANTS TRINQUENT!

Depuis qu'Amadeus a décidé, l'an dernier, de modifier son modèle de recours à la sous-traitance, le nombre de licenciement de salariés de SSII en retour de mission ou qui se trouvent en inter-contrat s'est fortement amplifié. Il ne faut pas attendre de se faire licencier. Nous devons maintenant organiser la défense collective des salariés!

Sous-traitant : un statut précaire

Les sous-traitants (« consultants ») sont la variable d'ajustement de l'emploi et des coûts des sociétés donneur d'ordre, largement bénéficiaires et qui pratiquent le plus souvent **le délit de marchandage**. Cela permet aux employeurs de se débarrasser des salariés selon leur bon vouloir et avec un strict minimum de formalités. Alors que les prestataires participent activement à la production et au fonctionnement de leur client, ils n'ont ni le droit aux mêmes perspectives de carrière ni aux mêmes avantages salariaux. Et ce pour un travail identique aux salariés embauchés en interne.

Les SSII ont bien profité de nous !

Pour le plus grand bonheur des dirigeants et actionnaires de nos entreprises qui margent à plus de 30%, nous sommes nombreux à avoir travaillé pendant plusieurs années dans nos sociétés de services et leur avons rapporté, grâce à notre facturation aux clients, beaucoup d'argent. Malheureusement, les bénéfices considérables alors engendrés n'ont pas été reversés aux salariés, pas plus qu'ils n'ont servi à investir dans l'avenir ou à financer des projets d'amélioration des conditions de travail. Ils n'ont pas non plus été mobilisés en vue de servir de réserve pour les périodes difficiles. Au lieu de cela, cet argent a servi à enrichir une minorité de profiteurs.

Des dossiers montés de toutes pièces

Suite aux nombreux retours de mission venant du client Amadeus, les SSII impactées tentent de réduire leur masse salariale. Pour cela, des dizaines de salariés, ces derniers mois, ont été licenciés. On leur trouve subitement, du jour où ils se retrouvent sans mission, des insuffisances professionnelles jusqu'alors jamais mentionnées, alors même que les clients ont eu pleine satisfaction de leur travail. On leur reproche des fautes inexistantes.

Des pressions entraînant la dégradation de la santé des salariés!

Des salariés sont convoqués et subissent des pressions. On leur demande s'ils souhaitent quitter l'entreprise. On les menace : « pour le moment, on n'a rien contre toi mais on va trouver », « si tu ne signes pas cette rupture conventionnelle, je te convoque à un entretien en vue d'un licenciement »...

La santé de nombreux salariés se dégrade. Chez Astek Sud-Est par exemple, un rapport d'expertise d'un cabinet externe mandaté par le CHSCT a révélé l'existence d'un **risque grave pour les salariés**.

**NOUS ORGANISONS UNE RENCONTRE DES SALARIÉS
AVEC LEURS SYNDICATS CGT ET SOLIDAIRES INFORMATIQUE
LUNDI 24 MARS A 12H15
AU FJT DE GARBEJAIRE, EN FACE DE LA POSTE
VENEZ NOMBREUX !**

CONTACTS : contactitec@solidaires.org ou ul-cgt-antibes@wanadoo.fr